



NOUVELLES

Niveaux de service offerts aux députés de la Chambre des communes – répercussions de la COVID-19

L'**Administration de la Chambre** continue d'offrir les services suivants aux députés et à leur personnel (par contre, la situation pourrait avoir des répercussions sur les délais de réponse) :

- services consultatifs en RH à l'intention des députés;
- services offerts par l'équipe de Santé et sécurité au travail;
- services offerts par l'équipe de Paie et avantages sociaux;
- Services juridiques;
- Centre de services des TI;
- les services offerts en personne par l'équipe des Services d'accréditation sont suspendus (les demandes peuvent être transmises par courriel);
- les services offerts en personne par le Bureau de l'administration du stationnement sont suspendus (les demandes peuvent être transmises par courriel);
- services offerts par le Secrétariat de la Tribune de la presse;
- demandes des locataires pour des services de base en lien avec les édifices;
- services de nettoyage au sein de la Cité parlementaire;
- demandes spéciales de traiteur (doivent être envoyées 12 heures à l'avance);
- distribution du courrier aux boîtes aux lettres des députés à Ottawa (les jeudis uniquement);
- services consultatifs liés aux finances;
- traitement et paiement des demandes de remboursement;
- services de soutien aux déplacements;
- services d'achat;
- services d'entrepôt;
- demandes *Sourceplus* (peuvent être envoyées par courriel);
- les Journaux, la Direction des recherches pour le Bureau, et les comités pour les questions liées à la procédure.

COVID-19 : Services d'appui offerts aux députés, à leur famille et à leur personnel

Un service de consultation médicale est mis à la disposition des députés, de leur famille et de leurs employés. Il est offert du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (HAE) afin d'offrir aux personnes un accès direct à un médecin pour une évaluation initiale des personnes qui éprouvent des problèmes de santé s'apparentant à ceux causés par la COVID-19.

Le Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF), qui fournit un soutien confidentiel et immédiat pour favoriser le bien-être des employés et de leur famille, est accessible.

Il est à noter que, bien que l'activité ait diminué, la préoccupation première du **Service de protection parlementaire (SPP)** demeure la sécurité physique de la Cité parlementaire. Le SPP continue d'assurer **la sécurité des édifices de la Cité, qui demeurent tous ouverts**, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Veuillez prendre note que les employés devront s'inscrire au poste de sécurité lorsqu'ils accèdent à tout édifice, conformément à la pratique établie pour les heures de fermeture.

La **Bibliothèque du Parlement** se fait aussi un devoir de continuer à servir les parlementaires.

- Les parlementaires peuvent présenter des demandes de services de recherche et de référence. Veuillez toutefois prendre note que la Bibliothèque pourrait ne pas être en mesure de respecter ses normes de service pour ce qui est des délais de traitement de ces demandes.
- Il est toujours possible d'accéder aux collections électroniques et aux ressources d'information électroniques, comme ParInfo.
- Les produits de suivi de l'actualité, comme Quorum, Quorum – Nouvelles du monde et Radar sont toujours accessibles.
- Les clients peuvent continuer de communiquer avec la Bibliothèque par téléphone. Ils seront redirigés vers une boîte vocale afin qu'ils puissent laisser un message pour qu'un employé communique avec eux.
- Les personnes qui communiquent avec le Service de renseignements du Parlement du Canada (1-866-599-4999) seront invitées à consulter le [site Web](#) de la Bibliothèque ou à envoyer un [courriel](#).

Les services suivants sont **temporairement suspendus** sur la Colline du Parlement :

- le service de navette;
- les cafétérias et la Salle à manger parlementaire;
- les services de courrier et de messagerie sortants (veuillez utiliser des boîtes aux lettres à l'extérieur de la Cité parlementaire);
- les Services d'impression et d'expédition;
- les centres de conditionnement physique des députés et des employés;
- les services spécialisés à l'intention des locataires (y compris, mais sans s'y limiter, les services de photographie, d'encadrement et de nettoyage à sec);
- Toutes les succursales de la Bibliothèque sont fermées et les services suivants sont suspendus jusqu'à nouvel ordre :
 - le Programme de visites du Parlement;
 - la Boutique du Parlement;

- l'accès physique à la collection, y compris la numérisation du matériel imprimé;
- les occasions d'apprentissage.

Des mises à jour seront fournies au besoin.

Je tiens à remercier les équipes d'intervention de l'Administration de la Chambre des communes, du Service de protection parlementaire et de la Bibliothèque du Parlement pour leurs efforts de coordination des services pendant cette période difficile.

L'hon. Anthony Rota, député

Envoyé le 17 mars 2020 à 10 h